



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de l'assemblée publique qui se tiendra le **lundi 10 septembre 2018 à 18h45 à la salle municipale** située au 5, boulevard Gérard-D. Levesque Est à Paspébiac, le conseil municipal de la Ville de Paspébiac statuera sur les deux (2) demandes suivantes de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- **Immeuble sis au 72, 4^e Avenue Est à Paspébiac** : rendre réputé conforme l'agrandissement du garage de 832 pieds carrés qui s'ajoute aux 1088 pieds carrés du garage actuel pour atteindre une superficie totale des bâtiments accessoires de 1920 pieds carrés, supérieure à celle du bâtiment principal (1061.25 pieds carrés) alors que l'article 71 alinéa 2 du Règlement de zonage 2009-325 stipule que la superficie totale des bâtiments accessoires ne peut excéder celle au sol d'un bâtiment principal.
- **Immeuble sis au 137, rue Lemarquand à Paspébiac** : rendre réputée conforme la marge de recul avant de 4.15 mètres alors que l'article 23.1 du Règlement de zonage 2009-325 et la Grille des spécifications prescrivent une marge de recul avant de 7.6 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Les dossiers sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D. Lévesque Est à Paspébiac du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Donné à Paspébiac, le 23 août 2018 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Me Karen Loko, greffière